



PRÉFET DU MORBIHAN

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SUIVI DE LA SITUATION HYDROLOGIQUE

Le Morbihan placé en vigilance

Vannes, le 05/08/2020

Compte tenu de la situation hydrologique du département, **le préfet du Morbihan a réuni hier, 4 août, le comité sécheresse.**

En effet, le mois de juillet n'a connu que des pluies très inférieures aux normales saisonnières (de l'ordre de 60 à 70%), avec seulement une journée de précipitations non négligeables, le samedi 25 juillet.

Les débits des cours d'eau sont donc en dessous des moyennes de saison. De fortes chaleurs sont annoncées à partir de jeudi et ce jusqu'au milieu de semaine prochaine. Les réserves souterraines sont proches des normales mais en baisse en l'absence de pluie efficace, **le département est placé en vigilance pour la sécheresse à compter du 4 août 2020**

Afin d'assurer une continuité d'approvisionnement en eau potable de qualité, les producteurs d'eau ont sollicité des dérogations ponctuelles afin de pouvoir continuer à prélever dans les cours d'eau. Ces dérogations sont attribuées en s'assurant du maintien d'un seuil minimum d'écoulement des eaux pour prendre en compte la biodiversité de ces espaces.

Le préfet demande aux particuliers, aux collectivités locales et aux professionnels de veiller à une utilisation économe de l'eau potable et de leurs ressources privées et de limiter de façon générale au strict nécessaire l'utilisation de l'eau potable.

Conseils

25% de la consommation d'eau en France relève de la sphère domestique. En période de sécheresse, chacun d'entre nous doit, plus que jamais, maîtriser sa consommation d'eau quotidienne grâce à des gestes simples :

- **privilégier les douches**
- **installer des équipements sanitaires économes en eau**
- **faire fonctionner les appareils de lavage à plein**
- **réutiliser l'eau de pluie**
- **éviter les lavages des voitures, des bateaux, des façades et cours de maison**
- **privilégier, lorsque l'on en dispose, l'utilisation de l'eau souterraine pour des usages ne nécessitant pas une eau potable**

Agriculteurs (50% de la consommation d'eau) et industriels (25% de la consommation d'eau) sont également encouragés à réduire leurs prélèvements et leur consommation d'eau, par de nouvelles pratiques et modes opératoires (exemple : recyclage des eaux de nettoyage).

Pour suivre l'évolution de la situation

<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Contact presse

Préfecture du Morbihan : Arnaud Hellégouarch – 06 71 07 42 57 –
pref-communication@morbihan.gouv.fr